



**SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022 à 17 H 15**

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Bureau de la Communauté d'Agglomération qui se tiendra, à l'**Amphithéâtre E. Guigliani** au siège de l'Agglomération aux jour et heure indiqués ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1^{ERE} PARTIE : SUJETS DONNANT LIEU A DÉCISION

FINANCES

1. Déconsignation des actions en déshérence de la Société d'économie Mixte (SEM) – Société des Transports Urbains Saumurois (STUS)

TOURISME

2. Soutien au dispositif LEADER – Demande de la société FAIS-MOI CYGNE
3. Balisage de la Loire – Convention avec le Département de Maine-et-Loire – Année 2022 à 2024

FILIERE EQUESTRE

4. Projet création GIP Equestre – Lancement d'une étude juridique et financière – Modification du plan de financement

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Acquisition d'un bâtiment 5 Place Marc Leclerc à Saumur
6. Zone d'aménagement concertée à usage industriel de Chacé – Rétrocession de parcelles
7. Convention de partenariat en faveur de l'association VALORISE avec la Région des Pays de la Loire et la CASVL – Avenant N°1

COMMERCE - ARTISANAT

8. Politique Locale du Commerce – Subventions aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité – Aides FISAC et PDLCA
9. Initiative Anjou – Conventions de subvention et d'abondement au fonds de prêts – Année 2022

EMPLOI - FORMATION

10. Commune de Montreuil-Bellay - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Relais-Emploi 2022

POLITIQUES SOCIALES

11. Programme de réussite éducative – Convention financière 2022

MOBILITES

12. Transports scolaires interrégionaux – Convention de prise en charge des voyageurs avec la Région Centre Val de Loire
13. SPL AGGLOBUS – Modification du règlement intérieur

EAUX ET ASSAINISSEMENT

14. Convention de vente d'eau potable de la Communauté d'agglomération au syndicat Eaux de Vienne - SIVEER

ENVIRONNEMENT

15. Contrat pour la prise en charge des D3E collectés dans le cadre du service de gestion des déchets.

PISCINES

16. Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours - Création du POSS du centre aquatique de Longué-Jumelles et modification des POSS des piscines de Saumur et Doué-en-Anjou
17. Stade athlétisme d'Offard – Création du règlement intérieur

2^{EME} PARTIE : SUJETS DONNANT LIEU A INFORMATION ET/OU DÉBAT

- **Sujets d'actualité**

- Economies d'énergie dans les bâtiments et installations communautaires

Comptant sur votre participation et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs et Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Saumur, le **13 OCT. 2022**
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET



En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la présente convocation.
La présence des membres du Bureau aux séances du Bureau est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un délégué ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).